

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°24S0053 - Installation de la Maison de santé Claude Bernard - Lot 2 Désamiantage - Attribution du marché

N° : VA_DEC2024_713
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu le Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 - article 6,

décidons

De conclure le marché public « Installation de la Maison de santé Claude Bernard – Lot 2 Désamiantage » avec la société LYS DESAMANTAGE » à RONCQ (59223) pour un montant de 86 904,00 € HT.

Imputation budgétaire : 21 21313 418 202403 2200 MSBRES

Politique publique (domaine-action-activité) : 06.4.1 Santé

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 2 décembre 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-207134-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 3 décembre 2024